

A photograph of two healthcare professionals in a clinical setting. On the left, a man with a beard and glasses, wearing a white lab coat, is clapping his hands. On the right, a woman in blue scrubs is smiling broadly and shaking hands with someone whose arm is visible on the right edge of the frame. The background is a bright, out-of-focus hospital corridor.

# Soins infirmiers

## Cure infirmieristiche

Bild: AdobeStock/KayJoint/peopleimages.com

Données médias 2026  
Annonces commerciales  
et offres d'emploi

**künzlerbachmann**

VERLAG

KünzlerBachmann Verlag AG  
Zürcherstrasse 601, CH-9015 St.Gallen  
Tel. +41 71 314 04 44, Fax +41 71 314 04 45  
info@kbverlag.ch, www.kbverlag.ch

# Portrait

## Soins infirmiers

est la revue spécialisée la plus lue en Suisse dans le domaine des soins. Son cercle de lecteurs regroupe le personnel diplômé et les cadres infirmiers de tous les domaines spécialisés qui travaillent dans les hôpitaux, les homes pour personnes âgées ou services de soins à domicile ainsi que les infirmières indépendantes, politiciens, les conseillères et les conseillers nationaux et aux Etats ainsi que d'autres acteurs du système de santé.

## Soins infirmiers

Six fois par an, avec un tirage abonné de 24'800 exemplaires. Vous trouverez les dates de parution dans notre documentation-média.

## Soins infirmiers

paraît en allemand, en français et en italien.

## Abonnements et éditeur

Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI),  
Choisystrasse 1, case postale, 3001 Berne, tél. 031 388 36 36,  
info@sbk-asi.ch

## Rédaction

Florence Michel et Martina Camenzind  
Alexandra Breaud et Françoise Taillens, Secrétariat central de l'ASI,  
Choisystrasse 1, case postale, 3001 Berne, tél. 031 388 36 36,  
soins-infirmiers@sbk-asi.ch, www.sbk-asi.ch

# Données Techniques

**Tirage** (base REMP 22023/24: 24'473 tirage vendu)

Tirage global:	24'800 exemplaires
Suisse alémanique:	17'500 exemplaires
Suisse romande:	5'500 exemplaires
Suisse italienne:	1'800 exemplaires

**Parution** Six fois par an

**Impression** Offset, trame 54-60, trame/300 dpi

**Couleurs d'impression** Quadri Euroscala

**Matériel d'impression** en format Highend-PDF, Tiff, Eps ou JPG; DVD, CD; Adobe Illustrator, Adobe Photoshop, Adobe InDesign: de préférence en version Mac; serveur FTP sur demande.

**Format de la revue** 210 × 297 mm

**Miroir de page** 185 × 260 mm

**Format encart libre Maximum** 210 × 297 mm, minimum 148 × 105 mm

**Format encart broché** Maximum 210 × 297 mm, minimum 148 × 105 mm, + 5 mm en haut, pliure au verso 10 mm

**Emplacements spéciaux** sur demande

## Plan des parutions et des thèmes

Nr.	Parution	Délai annonces	Thèmes
1	16.02.2026	23.01.2026	Soins ambulatoires – Gestion des soins – Prévention des plaies/escarres
2	15.04.2026	20.03.2026	Méthodes complémentaires – Soins de longue durée – Numérisation/Gestion
3	15.06.2026	20.05.2026	Soins psychiatriques – Soins aigus – Formation
4	14.08.2026	22.07.2026	Démence/délire – Numérisation – Promotion de la santé
5	16.10.2026	25.09.2026	Soins ambulatoires – Soins oncologiques – Formation
6	16.12.2026	20.11.2026	Méthodes complémentaires – Soins palliatifs – Soins aigus



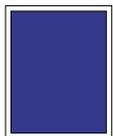
# Tarifs/Formats

Valable dès le 1.1.2026

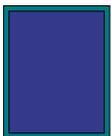
## Annonces commerciales

Format de la revue: 210 × 297 mm \*franc-bord (+ chaque page 3 mm débords)

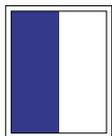
Miroir de page: 185 × 260 mm



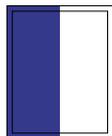
**1/1 page**  
185 × 260 mm  
4c 4'950.-



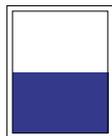
**1/1 page**  
\*210 × 297 mm  
4c 4'950.-



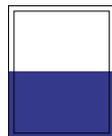
**1/2 page**  
90 × 260 mm  
4c 3'180.-



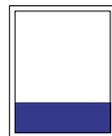
**1/2 page**  
\*105 × 297 mm  
4c 3'180.-



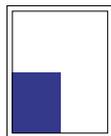
**1/2 page**  
185 × 128 mm  
4c 3'180.-



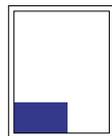
**1/2 page**  
\*210 × 138 mm  
4c 3'180.-



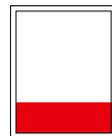
**1/4 page**  
185 × 61 mm  
4c 1'650.-



**1/4 Seite**  
90 × 128 mm  
4c 1'650.-



**1/8 page**  
90 × 61 mm  
4c 860.-



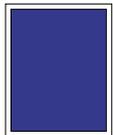
**\*1/4 page**  
185 × 61 mm  
4c 1'980.-

### → Annexes jusqu'à 50 g, collées, volantes, attachées

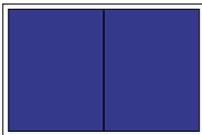
(une feuille, incl. valeur publicitaire, coûts techniques et frais de port)

Tirage	24'800 Ex.	17'500 Ex. (D)	7'300 Ex. (F&It)
Prix	6700.-	5500.-	1750.-

### → Annonces RP Livré prêt à imprimer



**1/1 page**  
4950.-



**2/1 page**  
6700.-

### → Rabais de répétition

4 × 10%, 6 × 15%

→ **Suppléments** +10% pour 2e/3e/4e page de couverture/ emplacements impératifs à l'intérieur

→ **Commission d'agence** 5%

### → Encarts libres / Encarts brochés

prix sur demande

→ **Inscriptions dans la rubrique «Agenda»** par ligne de 30 signes CHF 27.-

→ **Emplacements spéciaux** Tarif sur demande

### Placement spécial dans le sommaire

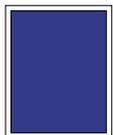
Prix en CHF, 8.1% de TVA exclue  
(Conditions générales en allemand sur [www.kbverlag.ch](http://www.kbverlag.ch))

# Tarifs/Formats

Valable dès le 1.1.2026

## Offres d'emploi Print et Online

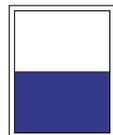
Format de la revue: 210 x 297 mm \*franc-bord (+ chaque page 3 mm débords)  
Miroir de page: 185 x 260 mm



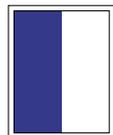
**1/1 page**  
185 x 260 mm  
4c 5'100.-



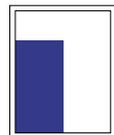
**3/4 page**  
185 x 193 mm  
4c 4'500.-



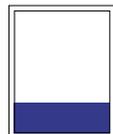
**1/2 page**  
185 x 128 mm  
4c 3'300.-



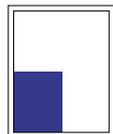
**1/2 page**  
90 x 260 mm  
4c 3'300.-



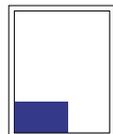
**3/8 page**  
90 x 193 mm  
4c 2'900.-



**1/4 page**  
185 x 61 mm  
4c 1'800.-



**1/4 page**  
90 x 128 mm  
4c 1'800.-

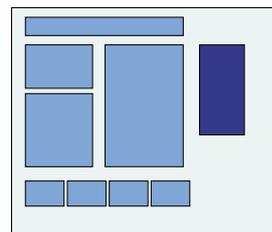


**1/8 page**  
90 x 61 mm  
4c 950.-

- **Offres d'emploi** y compris présence en ligne sur [www.carejobs.ch](http://www.carejobs.ch)
- **Annonces d'offres** d'emploi sans rabais et commission d'agence
- **Emplacements spéciaux** Page d'accueil du marché de l'emploi +15%
- **Mise en ligne immédiate** L'offre d'emploi peut paraître au plus tôt 28 jours avant la publication dans la version imprimée de Soins infirmiers paraître sur la plateforme en ligne au plus tôt. Frais de traitement supplémentaires: CHF 110.-

Prix en CHF, 8.1% de TVA exclue  
(Conditions générales en Allemand sur [www.kbverlag.ch](http://www.kbverlag.ch))

## Publicité en ligne sur [www.sbk-asi.ch](http://www.sbk-asi.ch)



**Skyscraper**

**Atteignez en ligne 20'000 personnes supplémentaires de votre groupe cible.**

L'alignement parfait de l'imprimerie et du domaine en ligne vis-à-vis du groupe cible permet une publicité sans gaspillage. Le site web est le complément idéal aux annonces publiées dans la revue Soins infirmiers.

**Utilisateur Unique:** 179'459 par an

**Visites:** 297'041 par an

**Page Views:** 538'587 par an

**Prix:**

Produits promotionnels	Taille	Format	1 mois
Skyscraper	300 x 600p.	Gif, JPG	890.-

\*Prix en CHF, 8.1% de TVA exclue, Valable dès le 01.01.2026

# Tarifs en ligne Valable dès le 1.1.2026

**1. Offres d'emploi** y compris présence sur www.carejobs.ch  
**Annonces d'offres** d'emploi sans rabais et commission d'agence  
 (à livrer en fichier PDF)

CHF 375.00

# Bannière sur carejobs.ch

**2. Fullbanner**

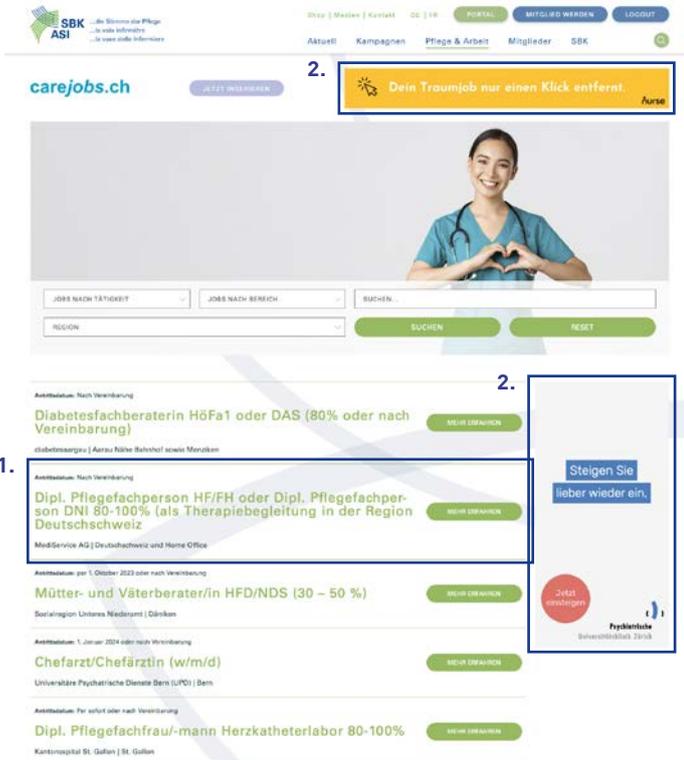
Leaderboard:  
 (positionnement: en haut à droite)  
 Skyscraper:  
 (positionnement: tout à droite)  
 prix:  
 pour 1 année: (12 mois)

728 x 90 pixel

300 x 600 pixel

CHF 500.-/mois

CHF 4'500.-



Prix en CHF, 8.1% de TVA exclue  
 (Conditions générales en Allemand sur www.kbverlag.ch)

## Possibilités de publicité sur e-log

En raison des nouvelles découvertes médicales et des changements sociétaux, les professionnels de la santé sont amenés à relever sans cesse de nouveaux défis. En actualisant leurs connaissances et en suivant des formations continues, ils ont la possibilité de rester en phase avec ces évolutions.

e-log est LA plateforme de formation en ligne qui propose aux professionnels de la santé des formations continues dotées d'un label de qualité. Elle leur permet aussi de documenter leurs activités de formation dans un portfolio et, ainsi, d'attester tous les cours suivis.

e-log est soutenue et gérée par l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI) et la Fédération suisse des infirmières et infirmiers anesthésistes (FSIA). Quinze associations professionnelles du domaine de la santé participent à e-log.

### Nombre de visiteurs

2025 36'481 utilisateurs actifs

### Vos avantages :

- Un groupe cible précis
- La page d'accueil comme premier point de contact, même pour les professionnels de la santé pas enregistrés.
- Une visibilité dans toute la Suisse
- Une offre de cours et de prestations de haute qualité

Prix en CHF, 8.1% de TVA exclue  
(Conditions générales en Allemand sur [www.kbverlag.ch](http://www.kbverlag.ch))

## Tarifs en ligne

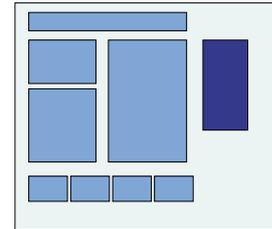
Valable dès le 1.1.2026

**Skyscraper** sur [www.e-log.ch](http://www.e-log.ch)

Format: 300 x 600 px, Gif, JPG

Emplacement: Page d'accueil ou agenda

CHF 890.00



# Conditions générales

## 1. Définition du contrat d'insertion

En concluant oralement ou par écrit un contrat d'insertion, la maison d'édition s'engage à publier une ou plusieurs annonces dans la publication désignée. Le client annonceur devra, lui, payer les frais d'insertion correspondants.

## 2. Normes de droit applicables

Le rapport contractuel est régi prioritairement par les conditions générales ci-dessous et les dispositions du code suisse des obligations (CO).

## 3. Prix

Sont applicables, les tarifs indiqués dans la documentation médias en vigueur. Tous les prix s'entendent hors TVA au taux en vigueur.

## 4. Accords quantitatifs et ordres répétitifs

Les accords quantitatifs et ordres répétitifs ne sont permis que pour des annonces provenant du même client annonceur. Sont applicables, pour les groupes et sociétés de holding, les règlements spéciaux du SZV/WSV. La période de validité desdits accords et ordres débute au plus tard à la date de la première insertion, sauf si une autre date a été spécifiée au moment de conclure le contrat. Cette période est de 12 mois et ne peut être modifiée. La vente est conclue en appliquant le tarif de base. Les rabais en vigueur établis pour les différentes catégories d'annonces, s'appliquent. Tout changement tarifaire de la maison d'édition vaut aussi pour les ordres en cours ; s'il le souhaite, le client annonceur peut cependant résilier le contrat dans les deux semaines qui suivent la communication du nouveau tarif. S'il résilie, il aura droit à un rabais qui correspondra au barème en vigueur et sera calculé sur la base de la quantité déjà utilisée.

## 5. Rabais

Concernant tout accord quantitatif, le mandant a droit au rabais tarifaire correspondant. Si le volume d'annonces transmises au cours de la période d'un an dépasse la quantité indiquée dans l'accord, le rabais portera sur le volume total et, selon le barème des rabais, un rabais rétroactif sera accordé au client. Un rabais sur des ordres répétitifs ne peut être accordé que pour ceux présentant le nombre d'annonces requis (sur une période de 12 mois) selon le barème des rabais. La taille des annonces ne peut être modifiée. Les textes ou les sujets peuvent l'être, à condition qu'il s'agisse de matériel prêt à l'impression. Le rabais découlant de la quantité convenue lors

de la conclusion du contrat pourra, si le mandant le souhaite, être réajusté au cours de la période de validité du contrat, en fixant une nouvelle quantité. Si à la fin de la période de validité la quantité réellement utilisée est inférieure à la quantité prévue, un débit sur rabais sera, dans le cadre du barème des rabais, appliqué au client.

## 6. Fin prématurée du contrat

Si au cours de la période de validité du contrat le magazine cesse de paraître, la maison d'édition pourra résilier le contrat, sans devoir verser de dommages-intérêts. En pareil cas, le client annonceur ne sera cependant pas libéré de son obligation de payer les annonces déjà parues. Par ailleurs, une résiliation prématurée par l'éditeur ne supprime pas le droit aux rabais correspondant aux quantités initialement convenues.

## 7. Conditions de paiement

Sauf stipulation contraire, les factures sont à régler dans les 30 jours qui suivent la date de facturation. Les prix sont nets, c'est-à-dire sans déduction d'escompte. En cas de procédure d'encaissement par voie légale, les droits de remise portant sur les factures impayées sont supprimés. Si des factures ne sont pas payées dans le délai de 30 jours imparti, un intérêt moratoire selon l'article 104 CO paragraphe 3 pourra être exigé. 3.

## 8. Droit de décaler

La maison d'édition se réserve le droit d'avancer ou reculer d'un numéro – pour des raisons techniques – la date de parution d'une annonce, à condition toutefois que le contenu du texte de celle-ci ne soit pas lié à une date impérative. Si une annonce (non liée à une date impérative) paraît dans un autre numéro que celui prévu, le client ne pourra ni refuser de la payer ni exiger une indemnisation.

## 9. Souhaits ou directives concernant l'emplacement des annonces

Les souhaits du mandant quant à l'emplacement d'une annonce ne pourront être pris en compte que dans la mesure où ils n'auront pas de caractère obligatoire. S'il y a des directives d'emplacement à respecter et que la maison d'édition les accepte, celle-ci pourra facturer un supplément d'emplacement. Si, pour des raisons techniques, l'annonce doit être placée à un autre endroit que celui prévu ou souhaité, le client ne pourra ni refuser de la payer ni exiger une

indemnisation. Concernant ce cas de figure, aucun supplément d'emplacement ne sera facturé.

## 10. Non-conformité de parution

En cas de non-conformité de parution ayant un impact négatif majeur sur le sens ou l'efficacité d'une annonce, un dédommagement sous forme d'octroi d'espace d'annonce, lequel ne pourra excéder la taille de l'annonce présentant ladite non-conformité, sera accordé. Les risques inhérents à toute commande ou modification/annulation de commande par téléphone, seront assumés par le client annonceur. De même, nous déclinons toute responsabilité si les maquettes fournies ne correspondent pas aux normes techniques du magazine. Toute maquette fournie sans indications particulières sera en outre considérée comme pouvant être éliminée après utilisation. Cette élimination pourra avoir lieu dès l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de la dernière parution – seule exception : les maquettes à caractère permanent ; les concernant, le mandant devra faire figurer sur son bon de commande la mention : « à caractère permanent ». Dans le cas de maquettes à restituer, leur renvoi a lieu dans les 3 mois qui suivent l'exécution de la commande. La restitution de copies papier ne peut être garantie en raison du risque d'endommagement de celles-ci au cours du processus d'impression. Toute réclamation en cas de défaut doit être adressée dans les 10 jours qui suivent la date de réception de la facture. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en compte. En cas de contestation d'un ou plusieurs postes de la facture, le mandant devra quand même payer le restant dû de celle-ci, en respectant les délais spécifiés à l'article 5.

## 11. Droit de refus

La maison d'édition se réserve le droit de refuser des annonces, sans devoir en indiquer les raisons.

## 12. Respect des directives légales

Sous réserve de dispositions obligatoires du droit de la presse, le client annonceur assumera l'entière responsabilité – conséquences financières comprises – de la publication de toute annonce de lui qui ne respecterait pas les directives légales. Il devra notamment veiller à ce qu'aucune de ses annonces n'enfreigne la LCD (loi sur la concurrence déloyale). En cas de violation de celle-ci, l'entière responsabilité des éventuelles conséquences en résultant pour la maison d'édition lui incombera. Ceci signifie no-

tamment qu'il devra supporter l'intégralité des frais directs et indirects qu'entraînerait une procédure LCD à l'encontre de l'éditeur.

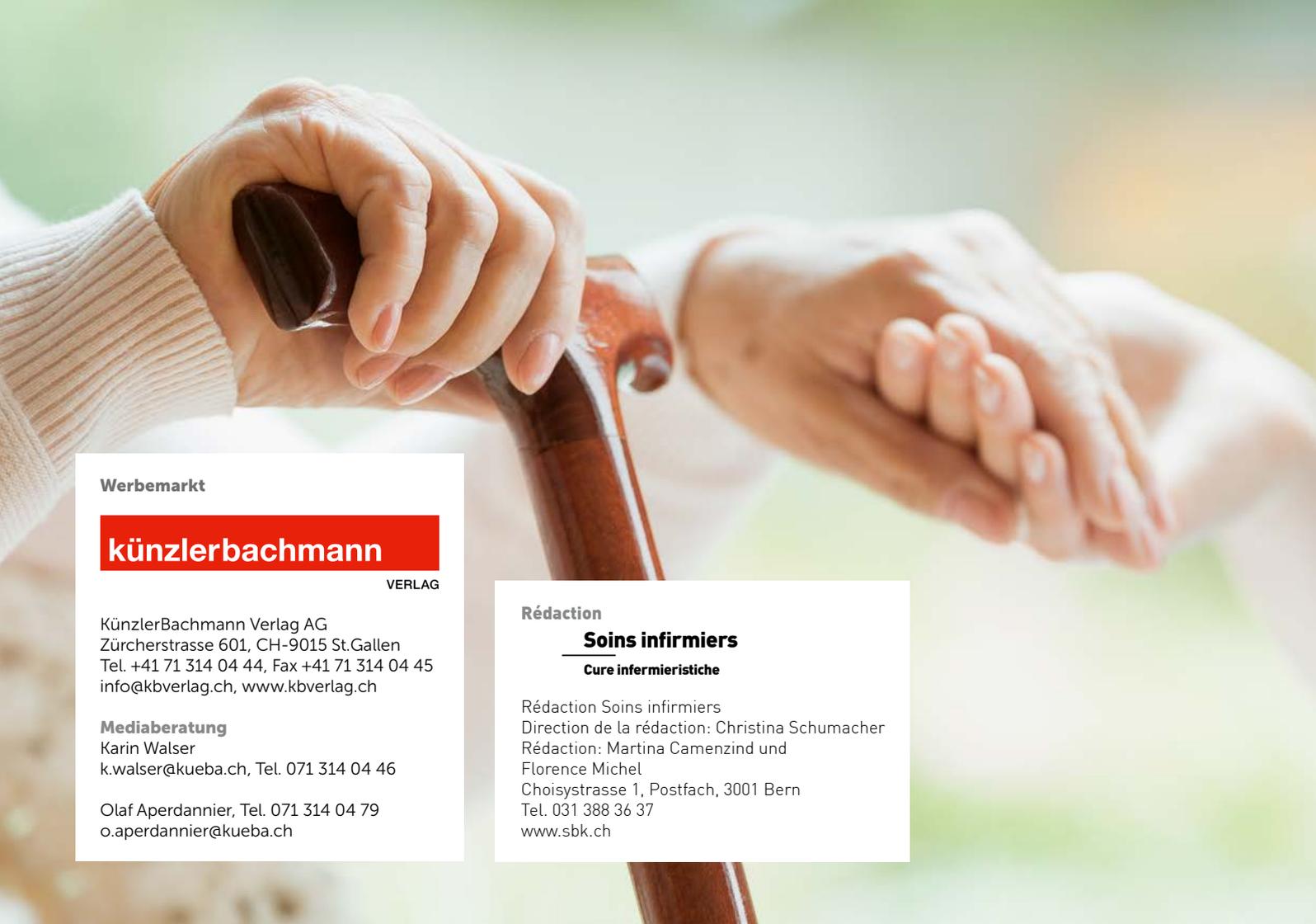
## 13. Prestations supplémentaires

Les prestations extraordinaires – c'est-à-dire celles qui, comme la fabrication de maquettes, la mise en page d'annonces, l'élaboration de modèles de textes, des traductions, des enquêtes relatives aux médias et le dépouillement de celles-ci, sortent du cadre habituel (par ex. : plans de diffusion simples, décomptes de coûts non complexes, etc.) – sont facturées aux tarifs habituellement pratiqués dans la branche. Le client annonceur (ou son agent publicitaire) autorise la maison d'édition à publier les annonces sur ses propres services en ligne/ou sur ceux de tiers, ou via d'autres canaux quels qu'ils soient, ainsi qu'à traiter lesdites annonces dans ce but. La maison d'édition s'engage à respecter les dispositions légales sur la protection des données mais ne peut toutefois accorder de garantie absolue quant à la confidentialité, intégrité, authenticité et disponibilité de données personnelles. Le client annonceur (ou son agent publicitaire) prend acte du fait que des données personnelles peuvent être consultées aussi depuis des pays n'ayant pas de dispositions légales sur la protection des données comparables à celles de la Suisse. Le client annonceur (ou son agent) est en outre d'accord pour que les annonces – qui seront reproduites et mises sur des services en ligne (ou publiées via d'autres canaux, quels qu'ils soient) par la maison d'édition – ne soient pas librement accessibles à des tiers. Le client annonceur (ou l'agence de publicité mandatée par lui) transfère à la maison d'édition le droit d'interdire – en recourant aux moyens appropriés – tout traitement ou exploitation des annonces par des tiers non autorisés.

## 14. For

Le présent contrat est régi par le droit suisse. Sauf stipulation contraire dans une norme juridique suisse, le for est Saint-Gall. La maison d'édition jouit toutefois du droit unilatéral d'intenter une action contre le partenaire contractuel au for de celui-ci.

KünzlerBachmann Verlag AG  
Saint-Gall, le 1<sup>er</sup> Janvier 2020



**Werbemarkt**

**künzlerbachmann**

VERLAG

KünzlerBachmann Verlag AG  
Zürcherstrasse 601, CH-9015 St.Gallen  
Tel. +41 71 314 04 44, Fax +41 71 314 04 45  
info@kbverlag.ch, www.kbverlag.ch

**Mediaberatung**

Karin Walser  
k.walser@kueba.ch, Tel. 071 314 04 46

Olaf Aperdanner, Tel. 071 314 04 79  
o.aperdanner@kueba.ch

**Rédaction**

**Soins infirmiers**

**Cure infirmieristiche**

Rédaction Soins infirmiers  
Direction de la rédaction: Christina Schumacher  
Rédaction: Martina Camenzind und  
Florence Michel  
Choisystrasse 1, Postfach, 3001 Bern  
Tel. 031 388 36 37  
www.sbk.ch